



HAL
open science

Briser le silence sur les violences sexuelles dans les partis politiques

Vanessa Jérôme

► **To cite this version:**

Vanessa Jérôme. Briser le silence sur les violences sexuelles dans les partis politiques. Violences sexistes et sexuelles, 2018. halshs-02311015

HAL Id: halshs-02311015

<https://shs.hal.science/halshs-02311015>

Submitted on 10 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Briser le silence sur les violences sexuelles dans les partis politiques

Par Vanessa Jérôme, politiste.

In Esther Benbassa (dir.), Violences sexistes et sexuelles, Paris, CNRS, 2018.

Je vais tout d'abord reformuler la question du jour, « Pourquoi l'omerta ? », pour poser plutôt celle-ci : « Pourquoi, *encore*, l'omerta ? » Et dans mon « encore », il y a évidemment *encore* après l'affaire DSK, *encore* après l'affaire Baupin, *encore* après le report du procès de Georges Tron, *encore* après l'affaire Weinstein et toute la série la plus récente de tribunes, contre-tribunes, articles, posts, tweets, sur les « affaires sexuelles ». Je dis « encore » parce qu'étudiant les partis politiques – EELV en particulier – et les questions de genre et de sexualité, je vis depuis des années et encore plus ces dernières semaines, dans une sorte de réalité paradoxale que je voudrais aujourd'hui partager.

Évoquons tout d'abord son contexte, celui de la « libération de la parole ». Je n'apprécie guère cette locution. D'abord parce qu'en disant « la parole s'est libérée », on élude les femmes qui sont censées être l'objet de la phrase autant que le sujet de la libération dont il est question dans la réalité. Disons donc, au moins, que « la parole *des femmes* s'est libérée ». Ensuite parce que ce qui serait surtout intéressant de connaître demeure, avec cette locution, éludé : « Quelles paroles ? Quelles femmes ? À quel moment parlent-elles ? À propos de qui, de quoi ? À qui ? Dans quel cadre ? Et surtout, quelles sont les conditions sociales de possibilité de libération de cette parole, de son écoute et du traitement des questions que cette parole soulève ? ».

Je ne pense pas que l'on puisse changer la réalité, c'est-à-dire les structures sociales, le patriarcat ou les logiques du champ politique, seulement à coups de hashtags et de pétitions *change.org*. Il est certain que toutes les mobilisations suscitées par les MeToo, BalanceTonPorc, etc. sont à la fois indéniables, nécessaires et salvatrices. Je n'ai évidemment rien à dire à cela. Mais leur existence donne plus de relief à la sorte de coulisse dans laquelle je me trouve, moi qui suis, avec quelques autres, au fait d'« affaires » qui ne sortent pas, et dont l'existence me fait dire que l'omerta est loin d'être levée. Car dans le même temps qu'une certaine parole s'est « libérée » et trouve sa place dans les médias, d'autres paroles, qui concernent notamment le monde politique, peinent à émerger. Pire, on pourrait même dire que prises dans d'autres logiques, d'autres systèmes de loyautés que celles qui sont actuellement entendues en place publique, elles sont re-voilées.

Pour les saisir, il faut commencer par dire que la France est loin d'être en avance en matière d'égalité femmes/hommes. Pour plein de raisons, que je n'ai pas le temps de développer, et pour une en particulier, que l'historienne américaine Joan Scott a pointé : l'existence de la « séduction à la française ». Elle consiste dans cette manière, héritée d'une tradition littéraire et artistique qui vante les mérites de la culture érotique de la noblesse française et qui est devenue une part de notre roman national, de considérer que la sexualité repose sur une connaissance mutuelle des règles du jeu amoureux et de ses zones grises. En clair, la « séduction à la française » nous dit que la domination masculine, c'est sexy, qu'une « vraie femme » acquiert sa féminité quand elle sait être un objet de désir pour les hommes, et qu'elle sait en jouer. Et c'est cette façon de penser qui insuffle quelque tribune à Catherine Deneuve et à d'autres, qui rappellent que l'on ne naît pas féministe, on le devient, et que ce « devenir » n'arrive pas à tout le monde. Pris dans ce mythe français, on perd constamment de vue que la sexualité est avant tout un rapport de pouvoir, et que la première chose à faire serait peut-être de rappeler que ce rapport est à interroger autant qu'à transformer.

Il faut aussi rappeler que si le champ politique est poreux à l'histoire du monde, il est aussi relativement autonome. Et qu'une part de cette autonomie consiste dans le fait, pour le dire rapidement, que le monde politique est, peut-être plus que d'autres encore, un monde d'hommes créé par les hommes et pour les hommes, et qu'à l'heure post paritaire, il le reste. Le deuxième aspect de cette autonomie réside dans l'existence de

logiques propres au champ politique. Contre la vision que l'on en a parfois, d'un monde où tout serait permis, il faut réaffirmer qu'il y a des règles en politique, et notamment celles qui régissent les institutions. Parce qu'une institution n'est pas un ensemble désordonné de pratiques, de conduites, de croyances, mais une organisation où elles sont produites, reproduites, sédimentées, et que l'on peut donc – c'est une lueur d'espoir – les subvertir ou les transformer. Pour cela, il faudrait rappeler aux hommes politiques que nous ne sommes pas dupes de la sorte de pouvoir qu'ils revendiquent, malheureusement souvent avec succès, parce que ce pouvoir ne tient en réalité pas sur leur tête mais sur celle des institutions. Qu'ils soient capables d'en capter les ressources, et pas seulement symboliques, ne devrait pas nous décourager de leur rappeler qu'ils perdront ce pouvoir lorsqu'ils quitteront leur fonction, et d'exiger qu'ils le perdent plus souvent et pour plus de raisons qu'actuellement. Or il faut bien dire que le sexisme ou le fait d'être inquiété dans le cadre d'« affaires sexuelles » ne déclenche guère de (demandes de) démission(s).

Quant aux partis politiques, ils sont des milliards de choses. Faute de temps, je voudrais les considérer ici avant tout comme des opérateurs de carrière, de professionnalisation politique. De ce point de vue, un parti est un ensemble de relations, d'interactions, de solidarités, de loyautés passées, anciennes, présentes, futures..., qui permettent les investitures, les élections, les financements... Si l'on entend souvent ces « On n'insulte pas l'avenir », « Il faut sortir par le haut », qui sont autant de modes de résolution de conflit que de manières de protéger, c'est bien qu'au-delà des carrières individuelles, il est autre chose à sauver : une entreprise partisane, une façade institutionnelle, des intérêts nombreux et variés. Et tous passent avant les « cas » comme on dit, de quelques femmes, puisqu'il ne s'agit jamais de montrer et d'assumer, que ce dont elles ont à souffrir fait système.

En matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, EELV, que je peux prendre pour exemple, a créé un dispositif qui est parfait sur le papier. Depuis mars dernier, le parti a – enfin – prévu dans son règlement intérieur de réelles sanctions (perte de qualité d'adhérent, suspension des mandats, exclusion de groupe d'élus) pour les auteurs reconnus ou supposés de violences, qu'ils le soient par la justice ou qu'ils fassent l'objet d'une enquête interne. Mais il ne règle en rien, et on ne voit pas comment il pourrait en être autrement, le problème principal : celui de l'absence de plainte ou de

témoignage. Le dispositif d'écoute, d'alerte et d'accompagnement achoppera encore donc encore sûrement sur les loyautés et les solidarités partisans. Parce qu'un parti politique, ce n'est personne. Ce n'est pas quelqu'un. C'est un ensemble de relations, de micro-réseaux, d'équipes présidentielles, de collectifs de motions..., autant de gens qui s'organisent, s'entraident, se couvrent, quitte à réécrire l'histoire pour protéger les nouveaux amis, les anciens, et leurs réputations. De ce fait, on ne témoigne pas pour Untel ou contre Untel, parce que si l'on doit expliquer pourquoi Untel est un agresseur, on va devoir expliquer les détails du cas, dévoiler les circonstances, parfois indicibles, de l'agression, nommer un complice ou un autre agresseur car, comme les trains, une « affaire » sexuelle en cache bien souvent d'autres.

Alors comment en sortir ? Peut-être faut-il repenser la problématique du dépôt de plainte, sur laquelle tout le monde se focalise et achoppe, laissant le droit, et l'imparfait état dans lequel il se trouve, structurer la compréhension et l'appréhension des violences. Une femme qui a été violentée ne dépose pas plainte, pour des milliers de raisons, connues. Mais aussi parce que les normes sexuelles sont ce qu'elles sont, y compris dans le monde politique, et que de fait, toutes les victimes – et les sexualités – ne se valent pas. Peut-être faut-il alors militer plus fort contre l'hétéronormativité et les sexualités « moralisées » qui font des LGBT, des prostituées, des adultères, de celles qui s'autorisent plusieurs partenaires de moins bonnes victimes. Peut-être faut-il aussi se demander ce que cela coûte politiquement d'oser parler : un poste, un mandat, une réputation, un ensemble de relations qui ne tiennent justement que parce que l'on se tient, souvent, par la barbichette. Dans un parti, il arrive que l'on évince quelqu'un d'une motion de congrès, d'une liste, c'est ce que l'on appelle la « tambouille politique », et cela ne pose de problème à personne. Mais on ne sait pas encore écarter un collègue violent ni même refuser son soutien. Dans ces cas là, la rumeur, une fois de plus, a bon dos. Pourquoi n'y a-t-il personne – et ne parlons pas des femmes, sur qui il faut arrêter de faire peser, en plus de la charge du témoignage, celle de la responsabilité – pour s'opposer aux violents et à leurs complices ? Rappelons au passage que les élus, d'après l'article 40 du code de procédure pénale, ont un devoir de dénonciation encore plus important que les citoyens. Combien de cas faudra-t-il recenser avant que les partis politiques s'envisagent comme force d'interposition – y compris juridique – entre les femmes qui hésitent ou ne peuvent pas parler et les agresseurs ? Peut-être faut-il enfin

poser cette dernière question : à partir de quand une affaire qui concerne un « politique » peut-elle sortir ? Quand il y a dépôt de plainte(s), et combien en faut-il si une ne suffit pas ? Quand le microcosme des professionnels de la politique la connaît ? Quand les journalistes osent publier, et avec combien de témoignages, à visages découverts ou masqués ? Bref, combien de temps faudra-t-il encore choisir entre non assistance à femme(s) en danger et sauvegarde des « boutiques » politiques ?